

# COMMISSION FORMATION

JEUDI 16 JUIN 2022 – SALLE 103 BAT. E16

PRESENT.E.S : Céline Bergeon, David Guillemain, Claire Lotiron, Lucie Malbos, Emilie Noirtault, Nicolas Tran, Catherine Tréhondat, Siobhan Vicente-Fredefond

EXCUSE.E.S : Pascal Bouchery, François Dubasque, Jean-Pierre Escriva, Arnaud François, Isabelle Santoire, Melika Sicard-Jacques, Hélène Stevens

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

La Commission approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 12 mai 2022.

## INFORMATIONS GENERALES

### 1 Examens

Les délais de rendu des notes des examens du 2<sup>nd</sup> semestre ont globalement été mieux respectés. Les délibérations ont pu avoir lieu.

Le calendrier pour la 2<sup>nd</sup>e session a été envoyé aux enseignant.e.s.

## CALENDRIER DE REMISE DE NOTES ET DE DELIBERATIONS POUR TOUTES LES FORMATIONS

2021/2022 - SESSION 2

	LICENCES	MASTERS 1	MASTERS 2
<b>Examens du lundi 13 juin au vendredi 24 juin 2022</b>			
<b>Retour des notes par les enseignant.e.s</b>	Le plus rapidement possible et au plus tard le  <b>Lundi 27 juin</b>	Le plus rapidement possible et au plus tard le <b>Mercredi 6 juillet</b> TER → Mi-septembre	Le plus rapidement possible et au plus tard le <b>Jeudi 7 juillet</b> Sauf notes de TER → Mi-septembre
<b>Délibérations</b>	<u><b>Le Vendredi 1<sup>er</sup> juillet*</b></u> Salle des Actes  Licence 1 : 9h00  Licence 2 : 11h00  Licence 3 : 14h00	Au plus tard le <b>Mardi 12 juillet</b> au sein de chaque département  prévenir impérativement la gestionnaire de formation ET la responsable de pôle le plus tôt possible et au moins <b>48 h avant la date de délibération</b>	Au plus tard le <b>Mercredi 13 juillet ou mi-septembre</b> prévenir impérativement la gestionnaire de formation ET la responsable de pôle le plus tôt possible et au moins <b>48 h avant la date de délibération</b>
<b>Mise à disposition des notes pour les étudiant.e.s sur l'ENT</b>	Le Vendredi 1 <sup>er</sup> juillet	Après les délibérations	Après les délibérations

\*Date indiquée sur le calendrier universitaire 2021/2022

Pour les licences professionnelles : date de retour des notes à fixer en concertation avec la responsable du pôle formations du campus et la gestionnaire de formation

Les délais sont à nouveau très courts pour le rendu des notes. Les enseignant.e.s sont appelé.e.s à respecter ce calendrier car les notes doivent être affichées le 1<sup>er</sup> juillet. Les étudiant.e.s ayant validé leur licence doivent pouvoir s'inscrire en master à partir du 4 juillet. Il est rappelé que ce calendrier pédagogique est celui de l'Université de Poitiers.

### Surveillance des examens :

Il faut être vigilant aux cas de fraude pendant les examens. Les étudiant.e.s utilisent les notes écrites comme le téléphone portable.

### COVID-19 :

Il n'y aura pas de session de substitution pour les étudiant.e.s qui ne pourront pas se présenter à la 2<sup>nde</sup> session pour cause de contamination à la COVID.

## 2 Mois d'accueil

L'UP propose aux composantes un petit-déjeuner clef en main pour les étudiant.e.s pendant le mois d'accueil. C'est un moment d'information et d'échanges entre étudiant.e.s. Sa date n'est pas encore connue.

## 3 Quelques rappels

### Emplois du temps

Les emplois du temps ont été demandés pour fin mai. Les formations qui ne les auraient pas encore transmis sont appelées à le faire rapidement.

### Echanges :

\*Le département de Psychologie a demandé à la DRH une dérogation pour ses vacataires. Une règle qui n'était jusque-là pas appliquée stipule qu'une personne qui travaille plus qu'un mi-temps avec plusieurs employeurs n'a pas le droit de travailler pour l'UP. Beaucoup d'intervenant.e.s en Psychologie sont dans ce cas. Cela pose donc problème pour établir les EDT des masters.

Le département de Musicologie rencontre le même problème et a dû demander des autorisations dérogatoires au cas par cas.

### Examens

Les étudiant.e.s sollicitent le service de scolarité et les enseignant.e.s pour leur expliquer leur relevé de notes. Toutes les informations sont sur le site internet de l'UFR : <https://sha.univ-poitiers.fr/espace-etudiant/scolarite/examens/>

Les étudiant.e.s se renseignent également beaucoup sur la 2<sup>nde</sup> session. Ces informations devront donc être redites en cours d'année.

### UEO

Un courriel a été envoyé mercredi 15 juin à tous.toutes les enseignant.e.s concernant les UE d'Ouverture pour 2022-23. Les porteu.r.se.s doivent dire si leur UEO reste ouverte ou pas. Tout.e enseignant.e peut décider d'ouvrir une UEO.

Quelques précisions sont à apporter : capacité d'accueil (40, 100, 150 ou 250), la forme des deux épreuves du Contrôle Continu, et le jour de la semaine en essayant d'équilibrer entre le mardi et le mercredi.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire votera ces UEO début juillet. Ce vote ne concernera que la liste pour 2022-23 : il sera donc possible de proposer de nouvelles UEO (ou de reposer des UEO fermées en 2022-23) en 2023-24.

Pour rappel, les étudiant.e.s de la discipline du porteur ou de la porteuse d'une UEO ne peuvent s'inscrire à cette UEO. Pour que cela soit possible, il faut que deux porteurs ou porteuses de deux disciplines différentes s'associent pour porter une UEO commune.

## POINT NOUVELLE OFFRE DE FORMATION

### 1 Quelques rappels

Les guides des départements doivent être refaits avec les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences de la Nouvelle Offre de Formation 2022-28. Les codes Apogée changent avec la NOF. Ils ne sont pas encore connus.

Les départements doivent être vigilants à bien communiquer les MCCC à tous les enseignant.e.s et intervenant.e.s. Il arrive que des enseignant.e.s découvrent en fin de semestre qu'une note est requise pour la matière qu'ils.elles enseignent et les chargé.e.s de cours sont parfois mal ou pas informé.e.s.

Si besoin, les maquettes et MCCC peuvent être redemandées à l'assesseure.

### 2 Ajustements des UE de l'OF 2018-22 aux UE de la NOF

La structure des formations change peu, excepté en L1S1 avec la disparition des portails.

Le service de scolarité travaille sur les correspondances pour les étudiant.e.s redoublant.e.s, appelées mesures transitoires.

Un exemple est proposé page suivante.

## MESURES TRANSITOIRES DE LA LICENCE MENTION HISTOIRE RENTREE 2022

Liens de correspondance entre les UE suite à la nouvelle accréditation

L I C E N C E 1 - S E M E S T R E 1					
ACCREDITATION A PARTIR DE 2018			ACCREDITATION A PARTIR DE 2022		
	CODE UE	INTITULE		CODE UE	INTITULE
<b>UE DISCIPLINAIRES (1 et 2) OBLIGATOIRES 6 ECTS pour chaque UE</b>	H1HI101U	Initiation à l'histoire médiévale	<b>UE DISCIPLINAIRES (1,2 et 3) OBLIGATOIRES 6 ECTS pour chaque UE</b>		Initiation à l'histoire médiévale
	H1HI102U	Initiation à l'histoire moderne			Initiation à l'histoire moderne
<b>UE PORTAILS (3 et 4) OBLIGATOIRES 6 ECTS pour chaque UE</b>	H1HP101U	Initiation à l'histoire de l'art moderne et contemporain 2	<b>UE 4 A CHOIX 6 ECTS pour chaque UE</b>		Histoire de l'art (4 périodes)
	H1HP102U	Initiation à l'archéologie antique et médiévale			Optionnelle 1
					Philosophie
					Musicologie
	H1DP101U	Droit I (découverte, intro au droit...)			Optionnelle 1
	H1DP102U	Droit II (constitutionnel et droit des personnes)			Optionnelle 1
					Sociologie
	H1GP101U	Habiter la terre 1			Géographie
H1GP102U	Habiter la terre 2		Géographie		
<b>UE 5 LANGUES VIVANTES A CHOIX 3 ECTS</b>	H1LV101U	LV	<b>UE 5 LANGUES VIVANTES A CHOIX 3 ECTS</b>		LV
	H1LV101M	Anglais			Anglais
	H1LV102M	Espagnol			Espagnol
	H1LV103M	Allemand			Allemand
	H1LV104M	Italien			Italien
<b>UE 6 OUTILS ET COMPETENCES TRANSVERSALES OBLIGATOIRE 3 ECTS</b>	H1HI1C1U	Outils et compétences transversales	<b>UE 6 OUTILS ET COMPETENCES TRANSVERSALES OBLIGATOIRE 3 ECTS</b>		Outils et compétences transversales

Si l'étudiant.e a validé le semestre 1 avant 2022, alors il reste validé à partir de septembre 2022.

Si l'étudiant.e a validé les UE 3 et 4 (portails), alors les UE 3 et UE 4 optionnelle 1 sont validées pour 2022-23.

Ce sera expliqué par un lien sur les relevés de notes des étudiant.e.s.

Le service de scolarité souhaite que des principes communs à toute l'UFR soient décidés pour les demandes de réorientation et les équivalences.

Réorientation : Intégrer une L2 depuis le portail de L1

Ex. : l'étudiant.e a fait une L1 Droit portail Psychologie et a validé la L1 Droit, mais veut intégrer la L2 Psychologie.

Auparavant ce type de demande était accepté si toutes les UE de Psychologie étaient validées.

Si la demande est refusée, l'étudiant.e ne pourra pas s'inscrire en L1 car il.elle doit passer par Parcoursup.

Proposition : Avoir validé la L1 et au moins deux UE sur trois du portail de L1.

**Les départements sont invités à se prononcer sur ce principe et à revenir vers l'assesseur début juillet.**

Equivalence :

Cela concerne des étudiant.e.s qui ont une licence et souhaitent poursuivre dans une autre ou qui ont validé une L1 hors SHA et s'inscrivent ensuite en L1 à SHA.

Le service de scolarité enverra un courriel aux étudiant.e.s à la rentrée pour leur demander de faire leur demande d'équivalence. Un document sera à remplir et à renvoyer sous 1 mois. Cela concerne les UE 5 et 6.

La Commission approuve les principes suivants :

-Si l'étudiant.e a validé son année, alors les UE 5 et 6 seront automatiquement validées.

-Si l'étudiant.e n'a pas validé son année, mais a validé les UE5 et UE6, alors elles seront validées.

## POINT SUR L'UE<sub>5</sub> DES L<sub>1</sub> ET L<sub>2</sub> (LANGUES)

La politique de l'établissement a été rappelée en réunion des assesseur.e.s :

- Test de positionnement au moment de l'inscription administrative
- Groupes de niveau
- Créneau d'anglais fixé par composante (cf. plages horaires pour SHA : ne rien placer dessus)
- MCCC communes : 3 notes
  - 1 évaluation par groupe de niveau (45%)
  - 1 évaluation en fin de semestre à l'échelle de la mention (45%)
  - 1 travail sur plateforme (10%) sur des modules en lien avec le niveau du groupe

**Les TD d'anglais de L1 et L2 débuteront à partir du 19 septembre 2022.**

## CERTIFICATIONS

### 1 Certification en langue anglaise

Le 7 juin dernier, le Conseil d'état a annulé le décret du 3 avril 2020

« Selon le code de l'éducation, la délivrance des diplômes nationaux ne peut dépendre que des résultats du contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants par les établissements d'enseignement supérieur accrédités par l'Etat. Le Conseil d'Etat juge donc que le fait de conditionner la délivrance des diplômes nationaux de BTS, DUT et licence à la présentation d'une certification en langue anglaise auprès d'un organisme extérieur à l'établissement accrédité est contraire au code de l'éducation. Il annule donc le décret du 3 avril 2020 et l'essentiel de l'arrêté du même jour. »

### 2 PIX

La passation de la certification PIX sera obligatoire à partir de l'année universitaire 2023-24.

## QUESTIONS DIVERSES

\*Les auditions pour les étudiant.e.s de 2<sup>e</sup> année de master ont déjà eu lieu alors que la 2<sup>nd</sup>e session pour les M1 débutent la semaine prochaine. Il est donc difficile, au moment des auditions, de savoir combien de places seront réellement libres et de respecter les capacités d'accueil.

\*Le service UP&Pro ne fournit pas toutes les informations financières aux potentiel.le.s candidat.e.s. Le tarif de 4 000€ est très souvent annoncé sans ajouter qu'il peut être possible de bénéficier d'exonérations.

Les exonérations accordées ne sont pas expliquées aux composantes.

Dans d'autres universités, au contraire, il a été conseillé à un candidat de ne pas s'inscrire à Pôle emploi pour pouvoir bénéficier de l'exonération.

L'assesseure remontera ces remarques à l'UP.

Cette séance est la dernière de l'année universitaire.

Toute information utile qui serait reçue avant la fermeture estivale sera communiquée par courriel.

Le calendrier des commissions pour l'année 2022-23 n'est pas encore établi puisque celui de l'UP n'est pas encore connu.